

## Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

### **Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2015 portant affectation à la mission « Recherche appliquée et promotion de la qualité » du service du contrôle général économique et financier**

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup>;

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 1994 portant création d'une mission de contrôle Recherche appliquée et promotion de la qualité;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Jean-Louis TERTIAN, contrôleur général de 2<sup>e</sup> classe, est affecté à la mission « Recherche appliquée et promotion de la qualité » du service du contrôle général économique et financier.

#### Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Pour les ministres et par délégation :  
*La chef du service*  
*du contrôle général économique et financier,*  
I. ROUX-TRESCASES